



* Pro- SERMON TROIZIESME. *

noncé le
Dimā-
che 21.
iour de
Iuin.
1648.

II. Tim. chap. I. Vers. 6. 7.

VI. *Pour laquelle cause je t'admoneste, que tu rallumes le don de Dieu qui est en toy par l'imposition de mes mains.*

VII. *Car Dieu ne nous a point donné un esprit de timidité, mais de force, de dilection, & de sens rassis.*



HERS Freres; C'est vne grande benediction de Dieu d'estre nay de personnes sages; & vertueuses; premierement pour le soin, qu'elles prennent d'instruire leurs enfans en la pieté & de les mettre de bonne heure dans le chemin du salut, selon ce que le Seigneur disoit d'Abraham, qu'il ne manqueroit pas de commander a ses enfans & a sa maison apres luy de garder la voye de l'Eternel pour faire ce qui est iuste & droit. Mais outre l'auantage de cette nourriture, qui

Gen.
18.19.

qui est le plus grand bonheur de nôtre Chap. II.
vie, l'exemple mesme que tels peres,
& telles meres nous laissent, nous est
vn puissant aiguillon a bien faire, nô-
tre nature se portant aisément a imiter
les meurs de ceux qui nous ont donné
la vie. Leur vertu est comme vn flam-
beau, que Dieu nous met deuant les
yeux pour nous éclairer & nous con-
duire dans le chemin qu'ils ont tenu,
& pour allumer dans nos cœurs vn
amour de sa sagesse, & vn zele a sa
gloire, semblable au patron, qu'il nous
en a fait voir en eux. Et bien que tous
les hommes soyent tenus de seruir
Dieu & de viure saintement selon sa
volonté y étant appellés & par ses be-
nefices continuels, & par la disposition
de leur propre nature ; si est-ce qu'il
n'y en a point, qui soyent plus obligés
a ce deuoir, que ceux a qui l'instru-
ction & l'exemple de leurs peres & me-
res le recommandent d'une façon par-
ticuliere ; & il n'y en a point encore
qui soyent plus coupables qu'eux,
quand ils viennent a y manquer, & a
quitter malheureusement la voye, où
selon

Chap. I. selon toute sorte de raisons les traces de leurs ancestres les deuoient constamment retenir. Le procedé de l'Apôtre avec son disciple Timothée dans ce commencement de l'épître qu'il luy écrit, nous montre euidentement cette verité. Car luy ayant représenté dans les versets precedents la grace que Dieu luy auoit faite d'estre descendu de deux femmes saintes & religieuses, assauoir Lois sa grand' mere, & Eunice sa mere, & d'auoir esté des son enfance instruit & eleuè en la vraye foy par les soins & les exemples de ces deux personnes fideles; il prend de là occasion de l'exhorter non seulement a la constance & perseuerance, mais aussi au progres & a l'auancement dans le dessein de la pietè, luy ramenteuant la grace du saint ministere, dont Dieu auoit comme comblè, ou couronné ses premieres faueurs en luy; *Pour laquelle cause (dit il) je t'admoneste, que tu rallumes le don de Dieu, qui est en toy par l'imposition de mes mains.* Il le sollicite encore a cela mesme par la qualité de l'esprit, que nous receuons par l'euangile

par l'euangile de Iesus Christ; luy re-
montrant que c'est vn Esprit, non
froid, lâche & timide, mais actif & ar-
dent, plein de force, & d'amour, & de
bon sens; *Car (dit-il) Dieu ne nous a point
donné un esprit de timidité, mais de force,
de dilection, & de sens rassis.* Ce sont les
deux points, que nous nous proposons
de traiter en cette action avecque l'as-
sistance du Seigneur; l'exhortation, que
l'Apôtre fait à Timothée, de rallumer
le don de Dieu; & la raison, qu'il y
ajoute, tirée de la qualité de l'esprit;
que Dieu nous a donné en son Fils.
Quant a son exhortation, nous auons
premierement a en considerer la liai-
son avecque les textes precedens, signi-
fiée par S. Paul en ces mots, *Pour la-
quelle cause ie t'admoneste.* On peut les
rapporter avec quelques vns aux der- Grot.
nieres paroles du verset precedent; où
il dit qu'il est persuadé *que la foy habite-
ra en Timothée*; de sorte qu'ajoutant
maintenant, *pour laquelle cause je t'ad-
moneste*, il vueille dire, Et afin que ce-
la soit, afin que tu accomplisses ce que
je me promets de la constance de ta
F foy,

Chap. I. tier. S'ils se sont licentiés a corrompre ce que Dieu nôtre souuerain Pere leur auoit baillé; ne faisons point de scrupule de mépriser leur autorité pour nous tenir a la sienne. Ceux-là mesmes qui nous reprochent le mépris de nos ancestres, ont cassé la plus grand' part de leurs maximes & coûtuines. Ils viuent tout autrement qu'eux; & qui les comparera avecque les siecles precedens, treuuera que depuis cent cinquante ans leurs meurs, leurs loix, leurs états, leurs sciences, leurs arts, leurs langues, & toutes les parties de leur vie tant priuée que publique, se sont tellement changées, que nôtre monde est nouveau, & tout autre qu'il n'étoit en ce temps-là. Si le respect de leurs ancestres ne les a pas empeschés de se départir de leur vſage en des choses indifferentes; combien moins nous oblige-t-il a suiure leurs erreurs en la religion, où il est question de nôtre salut eternal? Mais chers Freres, ce n'est pas asses de suiure la foy de la premiere antiquité, c'est a dire de celle des Apôtres; il faut aussi reformer nos meurs a son exemple, & seruir

seruir ce Dieu dont elle nous a laissé
la verité, avec vne deuotion & sainte-
té semblable a la sienne; *en pure conscien-*
ce, comme dit S. Paul, viuant sobre-
ment, iustement, & religieusement, re-
nonçant aux conuoitises du siecle, &
formant tellement toute nôtre conuer-
sation, que nos prochains n'y voyent,
que nos consciences n'y sentent rien,
qui ne soit digne de la discipline cele-
ste du Seigneur Iesus. Imitons particu-
lierement l'assiduité du S. Apôtre en la
priere, & son ardeur en la charité.
Prions Dieu nuit & iour, comme luy,
Que ni l'une ni l'autre de ces deux par-
ties de nôtre temps ne se passent iamais
sans que nous les ayons sanctifiées avec
ce saint exercice. Que tout nôtre temps
soit aussi bien marqué de nos recon-
noissances, que des benefices de Dieu.
Rendons luy ce deuoir non pour nous
seulement, mais aussi pour nos freres,
le remerciant des graces, qu'il leur a
faites, & luy en demandant la conti-
nuation & l'accroissement; nous inte-
ressant en leurs biens & en leurs maux
avec vne affection cordiale. Mais la
loüange

Chap. I.

louïange que S. Paul donne a la foy de Timothée, disant, que c'étoit *une foy non feinte*, nous apprend quelle doit estre la nôtre. Nous disons tous que nous croions, & nous viuons la pluspart comme si nous ne croyions point. Nos meurs renient ce que nos langues confessent. Car si vous tenez veritablement Iesus Christ pour vôtre Redempteur & vôtre Maistre, pourquoy viues vous tout autrement, qu'il ne l'ordonne? Si vous aioûtes foy a sa doctrine, comment faites vous ce qu'il defend? & comment ne faites vous point ce qu'il commande? Si vous ne doutez point de la verité de sa parole, comment ses promesses & ses menaces vous touchent elles si peu? Comment negliges vous si fort le salut, qu'il a preparé a ceux qui luy obeïssent? & comment apprehendes vous si peu la dannaion, qu'il denonce par tout aux rebelles? Si vous ne feignies, agiriez vous de la sorte? Si vôtre foy étoit sincere, vôtre vie seroit elle si mauuaise? Sortes d'erreur, mondains, & reconnoïsses, que cette foy dont vous nous faites tant de bruit, n'est qu'un

qu'un jeu, vne feinte, & vne comedie. La foy pour estre salutaire, doit estre vraye & non feinte. Montres nous la vôtre par vos œuures : iustifies nous la par les fruits d'une sainte vie. Autrement Dieu ne la receura jamais pour bonne. L'Apôtre ne loüe, & Iesus Christ n'accepte, que la foy, qui est sincere & veritable. Mais l'exemple de Lois & d'Eunice doit particulièrement toucher les personnes de leur condition & de leur sexe. La verité de leur foy parut nommément en la nourriture, qu'elles donnerent a leur Timothée. En effet si nous croyions tout de bon en Iesus Christ : comment laisserions nous sans sa connoissance ceux, que nous aimons autant que nous mesmes? Que dirons nous donc des peres & des meres, qui ne prennent aucun soin d'instruire & d'eleuer leurs enfans en la connoissance de Iesus Christ? Certainement quoy qu'ils disent, la chose parle elle mesme, & crie qu'ils ne sont pas Chrétiens. Eunice, dont le mari étoit de contraire religion, fit si bien par ses soins, par son zele & sa diligence

Chap. I. gence que dans vne maison Payenne elle forma vn Timothée , c'est adire vn excellent ministre a l'Eglise de Dieu. Et il se treuve ô malheur ! des peres Chrétiens si froids en la pieté , qu'ils laissent nourrir leurs enfans dans l'erreur , & voyent former dans leur maison , & dans leur sein des ennemis & des persecuteurs de la foy qu'ils font semblant de croire. Se peut il penser vne lâcheté plus honteuse & plus criminelle & plus digne de la colere de Dieu? Aussi se découure-t-elle de bonne heure sur eux ; & nous en auons veu, qui ont mangé eux mesmes le fruit de leur negligence , leurs propres enfans les ayant contraints de mourir dans l'erreur , pour les punir de ce qu'ils n'auoient pas eu le soin de les nourrir en la verité. Dieu vueille nous pardonner nos foiblesses passées , & allumer desormais en tout son peuple le zele de sa maison , afin que les peres & les meres eleuent soigneusement leurs enfans en sa crainte , & que les enfans suivent la pieté de leurs peres &

& de leurs meres, conseruant cheremēt Chap. I.
ce précieux heritage, & que cette di-
uine foy de l'euangile, dont nous fai-
sons profession, habite veritablement
en nous tous a sa gloire & a nôtre
salut. AMEN.

FIN.

SERMON



* Pro- SERMON TROIZIESME. *

noncé le

Dimā-

che 21.

jour de

Iuin.

1648.

II. Tim. chap. I. Vers. 6. 7.

VI. *Pour laquelle cause je t'admoneste, que tu rallumes le don de Dieu qui est en toy par l'imposition de mes mains.*

VII. *Car Dieu ne nous a point donné un esprit de timidité, mais de force, de dilection, & de sens rassis.*



HERS FRERES; C'est vne grande benediction de Dieu d'estre nay de personnes sages; & vertueuses; premierement pour le soin, qu'elles prennent d'instruire leurs enfans en la pieté & de les mettre de bonne heure dans le chemin du salut, selon ce que le Seigneur disoit d'Abraham, qu'il ne manqueroit pas de commander a ses enfans & a sa maison apres luy de garder la voye de l'Eternel pour faire ce qui est iuste & droit. Mais outre l'auantage de cette nourriture, qui

Gen.

18.19.

qui est le plus grand bonheur de nôtre Chap. II
vie, l'exemple mesme que tels peres,
& telles merès nous laissent, nous est
vn puissant aiguillon a bien faire, nô-
tre nature se portant aisément a imiter
les meurs de ceux qui nous ont donné
la vie. Leur vertu est comme vn flam-
beau, que Dieu nous met deuant les
yeux pour nous éclairer & nous con-
duire dans le chemin qu'ils ont tenu,
& pour allumer dans nos cœurs vn
amour de sa sagesse, & vn zele a sa
gloire, semblable au patron, qu'il nous
en a fait voir en eux. Et bien que tous
les hommes soyent ténus de seruir
Dieu & de viure saintement selon sa
volonté y étant appellés & par ses be-
nefices continuels, & par la disposition
de leur propre nature ; si est-ce qu'il
n'y en a point, qui soyent plus obligés
a ce deuoir, que ceux a qui l'instru-
ction & l'exemple de leurs peres & me-
res le recommandent d'une faſſon par-
ticuliere ; & il n'y en a point encore
qui soyent plus coupables qu'eux,
quand ils viennent a y manquer, & a
quitter malheureusement la voye, où
selon

Chap. I. selon toute sorte de raisons les traces de leurs ancestres les deuoient constamment retenir. Le procedé de l'Apôtre avec son disciple Timothée dans ce commencement de l'épître qu'il luy écrit, nous montre euidentement cette verité. Car luy ayant représenté dans les versets precedents la grace que Dieu luy auoit faite d'estre descendu de deux femmes saintes & religieuses, assauoir Loïs sa grand' mere, & Eunice sa mere, & d'auoir été des son enfance instruit & eleuè en la vraye foy par les soins & les exemples de ces deux personnes fideles; il prend de là occasion de l'exhorter non seulement a la constance & perseuerance, mais aussi au progres & a l'auancement dans le dessein de la pietè, luy ramenteuant la grace du saint ministere, dont Dieu auoit comme comblè, ou couronné ses premieres faueurs en luy; *Pour laquelle cause (dit il) je t'admoneste, que tu rallumes le don de Dieu, qui est en toy par l'imposition de mes mains.* Il le sollicite encore a cela mesme par la qualité de l'esprit, que nous receuons par l'euangile

par l'euangile de Iesus Christ; luy re-
montrant que c'est vn Esprit, non
froid, lâche & timide, mais actif & ar-
dent, plein de force, & d'amour, & de
bon sens; Car (dit-il) Dieu ne nous a point
donné vn esprit de timidité, mais de force,
de dilection, & de sens rassis. Ce sont les
deux points, que nous nous proposons
de traiter en cette action avecque l'as-
sistance du Seigneur; l'exhortation, que
l'Apôtre fait a Timothée, de rallumer
le don de Dieu; & la raison, qu'il y
ajoute, tirée de la qualité de l'esprit;
que Dieu nous a donné en son Fils.
Quant a son exhortation, nous auons
premierement a en considerer la liai-
son avecque les textes precedens, signi-
fiée par S. Paul en ces mots, *Pour la-
quelle cause ie t'admoneste*. On peut les
apporter avec quelques vns aux der- Grot.
nieres paroles du verset precedent; où
il dit qu'il est persuadé *que la foy habite-
a en Timothée*; de sorte qu'ajoutant
maintenant, *pour laquelle cause ie t'ad-
moneste*, il vueille dire, Et afin que ce-
soit, afin que tu accomplisses ce que
me promets de la constance de ta
Foy,

Chap. I. foy , je t'auertis que tu rallumes le don
de Dieu , qui est en toy. Et cette in-
terpretation suppose clairement deux
verités tres-considerables. L'une est ,
que le moyen de conseruer la foy viue
& habitante en nos cœurs , est de rallu-
mer incessamment les dons de Dieu
en nous , c'est adire (comme nous le
dirons incontinent) d'employer fide-
lement ses graces avec zele , avecque
prieres & meditations continuëles , &
tous les autres exercices de la pieté
Chrétienne. L'autre chose est , que la
ferme & certaine persuation de la per-
seuerance de la foy soit en nous , soit
en autrui , bien loin de refroidir ou d'a-
neantir l'usage des exhortations & des
remontrances (comme quelques vns se
l'imaginent) l'établit , le roidit & l'affer-
mit ; comme vous le voyes ici par l'e-
xemple de S. Paul , qui prend pour rai-
son de l'exhortation , qu'il fait a Ti-
mothée , cette mesme persuation , qu'il
auoit de la constance de sa foy ; *Je suis
persuade que la foy habitera en toy ; Pour
laquelle cause* (dit il) *je t'admoneste.* En
effet puis qu'il est constant , que la foy
ne

ne s'entretient, ni ne se peut entretenir
 en nous autrement que par l'exercice
 de la sanctification; si nous sommes
 persuadés que la foy demeurera en
 nous, il est euident que cette pensée
 nous doit presser de nous addonner
 continuellement a la sanctification.
 Mais bien que cette exposition soit
 bonne & vtile a edification: il semble
 neantmoins qu'elle n'est pas asses am-
 ple, & que sans necessité elle resserre
 trop la pensée de l'Apôtre: l'estime
 donc qu'il vaut mieux rapporter ces
 mots, *pour laquelle cause*, a tout ce qu'il
 disoit dans les versets precedents, non
 seulement de la foy de Timothée, mais
 aussi de sa pieté & de ses larmes, & de
 l'affection, qu'elles luy auoient témoi-
 gnée, de la foy de sa mere, & de sa grand'
 mere; & de leur constance a la retenir
 iusques au bout: Te voyant (dit-il)
 orné de tant de grâces de Dieu, nay &
 nourri en sa verité, enuironné & éclai-
 ré des beaux exemples de ces saintes
 femmes, qui t'ont mis & au monde &
 dans l'Eglise, je ne puis m'empescher
 mon cher Timothée de t'auertir en

Chap. I. cet endroit du deuoir auquel t'obligent tous ces grands benefices du Seigneur. Ces saintes femmes & les beaux exemples, qu'elles t'ont laissés, t'appellent a les imiter; Les lumieres, qu'elles presentent a tes yeux, te sollicitent a veiller, & a marcher où elles te guident. Suy leur patron, & ménage fidellement les dons, que Dieu a daigné ajouter aux premieres faueurs, dont il t'auoit gratifié. C'est là a mon auis, mes Freres, le vray sens, de ces paroles de l'Apôtre, *Pour laquelle cause ie t'admoneste*. D'où nous auons a apprendre, que plus Dieu nous a donné, plus aussi sommes nous obligés de nous étudier a le seruir, & a profiter tous les iours en sa crainte & en son amour. Vous sauez tous la parabole euangelique des talans, que le Maistre donna a ses seruiteurs, a l'un cinq, a l'autre deux, a l'autre vn : & le jugement qu'il fit de leur conduite, loiant & recompensant magnifiquement ceux qui auoient bien fait profiter leurs talans, blâmant & punissant tres-seuerement le lâche & malheureux fayneant, qui auoit inutilement

Matth.

25. 14.

25. 20.

30.

ment enfoui le sien. Timothée ayant Chap.I.
donc receu de Dieu vn riche talant,
c'est a bon droit que l'Apôtre l'auertit
de le bien ménager en rallumant la gra-
ce, qui luy auoit esté baillée. Et il est
euident que cette exhortation nous est
nécessaire. Car quelque juste & raison-
nable que soit le deuoir, qu'elle nous
recommande, neantmoins nôtre natu-
re est si peruerse, que nous l'oublions
aisément, Et au lieu que les dons du
Seigneur nous obligent a veiller & a
prier, nous en prenons souuent occa-
sion de nous laisser aller a la securité, &
en suite a la lâcheté, qui l'accompagne
toujours infalliblement. Satan ne man-
que iamais d'adresser ses plus dange-
reuses tentations là où il voit le plus de
graces & de dons celestes, & fait tous
ses efforts pour étouffer en nous tout
ce que Dieu y a mis. C'est pourquoy
l'Apôtre crie ici a son disciple, & en
sa personne a nous tous, que nous soyõs
soigneux de conseruer l'œuvre & les
presens de Dieu en nous, de polir ce
qui y est commencè, d'acheuer ce qui
y est ébauchè, d'animer ce qui y est

Chap. I. languissant, & d'allumer ce qui y est encore tiède. Ainsi auons nous iustifié le soin que prend S. Paul d'admonester son disciple. Voyons maintenant l'admonition, ou la remontrance qu'il luy fait : *le t'admoneste* (dit-il) *que tu rallumes le don de Dieu, qui est en toy par l'imposition de mes mains.* Pour bien entendre ces paroles, il faut sauoir quel est ce *don de Dieu*, que l'Apôtre veut que Timothée rallume, & quand & comment il l'auoit receu du Seigneur. Premièrement le nom, qu'il luy donne, est considerable. Car il l'appelle *vn don de Dieu*, ou comme lisent quelques anciens liures écrits a la main *vn don de Christ*, se seruant d'vn mot * qui signifie proprement vne gratification, ou vn present donné par pure grace; vne chose non achetée, ni meritée, mais receuë de la simple faueur de celuy qui nous la donne. Telle est la nature de tous les biens, que nous receuons de Dieu & de son Christ. Ce sont des fruits de sa bonté, des presens de sa benignité, & non des prix ou des salaires de nos merites. Il nous les a donnés. Il ne nous les

24.
me.

les a pas vendus. Nous les devons tout
entiers a sa liberalité, nous n'en devons
rien a la valeur soit de nos œuvres, soit
de nos personnes. Et c'est ce que l'A-
pôtre nous represente ailleurs pour
nous former a l'humilité & a la mode-
stie; *Qui est-ce* (nous dit-il) *qui met dif-* 1. Cor.
ference entre toy & un autre? & qu'as tu 4.7.
que n'ayes receu? Et si tu l'as receu, pour-
quoy t'en glorifies tu, comme si tu ne l'auois
point receu? Mais ces dons & ces faueurs
de Dieu en Iesus Christ étant d'une si
grande étendue, & comprenant uni-
versellement tous les biens spirituels
nécessaires ou a nôtre propre salut, ou
a l'édification des autres; il est clair,
que l'Apôtre en ce lieu parle non de
toutes ces graces en general, mais d'une
certaine sorte de grace en particulier.
Car il ne dit pas simplement *rallume les*
dons, ou *le don de Dieu*; mais il ajoûte
notamment *le don qui est en toy par l'im-*
position de mes mains: ce qui montre
evidemment, qu'il entend ici nommé-
ment le don, que Timothée avoit re-
ceû lors qu'il luy avoit imposé les
mains, & non generalement & inde-
finiment

Chap. I. finiment toutes les graces , que Dieu auoit mises en luy ; de sorte que pour vous faire nettement comprendre ce qui en est , il nous faut necessairement expliquer qu'elle est cette imposition des mains de l'Apôtre, & quel en étoit l'usage & l'origine en l'Eglise. Premièrement il n'y a nulle doute , que cet usage d'*imposer les mains* ne soit tres-ancien parmi le peuple de Dieu , & qu'il ne soit venu de l'Eglise d'Israël , aussi bien que la plus grand' part des autres ceremonies & disciplines des Chrétiens. Car il est constant par les vieux liures des Juifs , que les Anciens du peuple , c'est adire les Conseillers de leur grand conseil , qu'ils appelloient *Sanhedrin* étoient établis & comme consacrés en cette charge par l'imposition des mains ; & que le même se pratiquoit aussi dans la reception ou ordination des presidens & des anciens de leurs synagogues , c'est a dire de chacune de leurs assemblées. Et cela étoit euidentement fondé sur ce que Moïse installa & consacra Josué , qui fut son successeur , en la charge de
chef

chef ou conducteur d'Israël, avecque Chap. I.
 l'imposition des mains par l'expres
 commandement de Dieu; *Pren toy (luy*
dit le Seigneur) Iosué fils de Nun, homme Nomb.
auquel est l'esprit : puis tu poseras ta main 27. 18.
sur luy, & le presenteras deuant Eleazar 19. 20.
& deuant toute l'assemblée, & l'instruiras 22. 23;
eux le voiant, & luy departiras de ton au-
torité, afin que toute l'assemblée d'Israël
l'écoute. L'histoire sainte aioûte, que
 Moïse ayant suiuant cet ordre presente
 Iosué a tout le peuple, luy *imposa les*
mains, & l'établit dans cette grand'
 charge. Mais il paroist par la Genese,
 que cette coutume d'imposer les mains
 aux personnes, que l'on veut benir,
 étoit mesme plus ancienne que Moïse
 en Israël. Car nous y lisons que Jacob
 posa ses mains sur la teste d'Ephraïm &
 de Manasse, enfans de Ioséf, quand il
 les benit étant au lit de la mort. Et
 l'histoire de Naaman nous insinüe, que
 c'étoit chose familiere aux Prophetes
 d'imposer les mains a ceux, a qui ils
 vouloient faire quelque grace extraor-
 dinaire au nom du Seigneur. Car ce
 Syrien dit, qu'il s'attandoit qu'Elisée
 viendrait

Ge n. 48
 14. 15.

2. Rois.
 5. 11.

Chap. I. viendrait au deuant de luy, & inuoceroit le nom de son Dieu, & *auancerait sa main*; c'est adire qu'il le toucheroit & mettroit sa main sur luy pour le guairir de sa lepre. Et cette ancienne coutume étoit encore en vſage parmi les Iuifs au temps, que nôtre Seigneur Iesus Christ conuersoit avec eux en terre. Car vous voyes dans l'éuangelie,

2. Rois
5. 11.
Matth.
19. 13.
Matth.
9. 18.

qu'on luy presenta des enfans, *afin qu'il leur imposast les mains, & qu'il priast*: Et ailleurs qu'un Seigneur le priant de guairir sa fille affligée d'une grieue maladie, luy dit, *Mets ta main sur elle, ou impose luy la main, & elle viura*. Et j'apprens qu'encore aujourd'huy les Iuifs ont coutume de porter leurs enfans aux personnes qui sont en reputation de sainteté, & de les leur faire benir avecque l'imposition des mains & la priere. La raison de cette ceremonie n'est pas difficile a treuver. Car la *main de Dieu* est ordinairement employée dans l'Ecriture pour la puissance, & pour cette diuine force qu'il a de faire tres-efficacement tout ce qu'il luy plaist. Dou vient que les Apôtres requerant le

Seigneur

Seigneur de les accompagner de sa Chap.I.
 vertu celeste dans l'exercice de leur
 charge, le prient d'étendre sa main, c'est A. 4.
 adire de déployer sa puissance en leur 10.
 ministere, a ce que guairison, & signes, &
 merueilles se fassent par le nom de son saint
 Fils Iesus. C'est pourquoy les ministres
 de Dieu impositoient les mains aux person-
 nes qu'ils vouloient ou benir, ou guai-
 rir, ou établir en quelque charge diffi-
 cile; pour les asseurer & eux & les as-
 sistans, que le grand Dieu au nom & en
 l'autorité duquel ils agissoient, deploye-
 roit sa vertu & son Esprit sur eux pour
 y operer efficacement, & y produire
 les effets, qu'ils attandoient de sa bonté
 par leur ministere. La main du mini-
 stre étoit le symbole de la main de
 Dieu, c'est adire de l'efficace de sa puis-
 sance: & ce que le ministre impositoit la
 main a la personne signifioit que Dieu
 étendrait la sienne pour luy communi-
 quer en effet les graces requises pour
 l'œuvre, a quoy le ministre la prepa-
 roit & la consacroit. Le Seigneur Iesus
 ayant donc treuvé cette coûtume éta-
 blie entre les Juifs par l'ordre de Dieu
 son

Chap. I. son Pere , & par vne longue pratique
 de ses seruiteurs, s'y accommoda a son
 ordinaire , & la consacra entre les siens
 par son vsage. Car l'euangile nous ra-
 conte qu'il *imposa les mains* aux enfans,
 Matth. 19. 15. qui luy auoient été presentès pour les
 benir ; & ailleurs qu'il *guairit quelques*
 Marc 6. 5. & *malades leur ayant imposé les mains ;* &
 8. 23. derechef qu'il imposa les mains a vn
 aueugle par deux fois pour luy rendre la
 veuë ; & en S. Luc qu'*imposant les mains*
 Luc 4. 40. & *a chacun des malades , qu'on luy auoit a-*
 13. 13. *menès , il les guairit ,* & qu'il fit la mesme
 ceremonie pour rétablir vne pauvre
 femme trauaillée depuis dixhuit ans
 d'un esprit de maladie. Et que son in-
 tention fust que ses disciples en vsassent
 aussi en la mesme sorte , il le montre
 euidemment lors que racontant les
 merueilles , que feroient en son nom
 les premiers fideles , il dit entre les
 autres , *Ils imposeront les mains aux ma-*
 Marc 16. 18. *lades , & ils se porteront bien.* En effet
 vous voies par leur histoire , que les
 saints Apôtres suiuanz fidelement cette
 coûtume & cette volonté de leur Mai-
 stre prattiquoient soigneusement l'im-
 position

position des mains. Et si vous lisez diligemment le liure de leurs Actes, vous les en verrez user en trois sortes d'occasions nommément : premierement pour guairir miraculeusement les hommes, comme quand Ananias *imposa les mains a Paul*, pour luy rétablir la veüe, & quand S. Paul fait le mesme au pere de Publius dans l'isle de Malte pour le guairir de la fieure & de la dysenterie: Secondement pour communiquer a ceux, qu'ils auoient battizés, les graces miraculeuses du S. Esprit, comme le don des langues, celui de la prophetie, celui des guairisons & autres semblables; comme quand S. Pierre & S. Jean imposèrent les mains aux fideles de Samarie qui receurent incontinent le S. Esprit, & S. Paul aux douze disciples d'Ephese, dont il est dit qu'après que Paul leur eut imposé les mains, le S. Esprit vint sur eux, & qu'ainsi ils parloient langages, & prophetisoient. Enfin je treuve encore que ces premiers disciples employoient aussi cette ceremonie en la consecration des personnes pour le saint ministere de l'Euangile.

Car

Act. 9.

17. &

28.8.

Act. 8.

17. &

19.6.

Chap. I Car S. Luc raconte que le Saint Esprit
 ayant destinè Paul & Barnabas pour
 euangelizer aux Gentils, les Prophetes
 & Docteurs residans alors dans la ville
 d'Antioche apres auoir ieusné & priè leur
 imposèrent les mains, & ainfi les enuoye-
 rent executer cette grande oeuvre pour
 laquelle Dieu les auoit separès. Et c'é-
 toit la coûtume de l'Eglise Apostolique
 de consacrer les ministres de l'Euangile
 a leur charge par l'imposition des
 mains. Car que tel fust des lors l'vsage
 des ordinations Ecclesiastiques, S. Paul
 ne nous laisse point de lieu d'en douter,
 quand il nous témoigne ailleurs parlant
 de Timothée, que le presbytere, c'est
 adire la compagnie des ministres ou
 pasteurs, luy auoit imposé les mains. Et
 c'est là mesme encore, qu'il faut rap-
 porter ce qu'il luy dit dans la mesme
 épître, *N'impose point hâtivement les
 mains a aucun*, l'auertissant de ne proce-
 der, que graument & meurement, &
 apres vne bonne & serieuse épreuue, a
 la reception & a l'établissement des
 Ministres de l'Eglise. Car quant a ce
 que quelques vns l'entendent de l'ab-
 solution,

solution, ou reconciliation des pecheurs apres les témoignages de leur repantance, nulle nécessité ne nous oblige à le prendre ainsi. Joint qu'il n'est pas certain, que l'imposition des mains se pratiquast des lors en la reconciliation des pecheurs, comme elle s'y est pratiquée depuis dans le troisieme & quatrieme siecle du Christianisme. Voila donc quel étoit l'usage de l'imposition des mains au temps des Apôtres. C'est pourquoy les Chrétiens, qui vinrent depuis, eurent cette cérémonie en grande recommandation, & outre les ordinations & consecrations des ministres, où les Apôtres mesmes s'en étoient servis, l'employèrent encore en diuerfes autres occasions solennelles, où il falloit demander instamment à Dieu quelque grace particulière. Dans la plus grand part de telles actions ils joignoient l'imposition des mains à la priere; Comme par exemple ils imposoient quelquefois les mains aux nouveaux baptizés les recommandant à Dieu, aux penitens quand il les rétablissoient en la paix de l'Eglise, aux personnes

Chap. I. personnes que l'on marioit, aux malades moribonds les assurant de la remission de leurs pechès. Et c'est de là pour vous donner cet aui en passant, que les Theologiens de Rome ont pris occasion de nous forger en ces derniers siecles les cinq sacremens, assauoir la confirmation, la penitence, les Ordres, le mariage, & l'extreme onction, qu'ils ont aioutés aux deux vrayement institués par le Seigneur, le Bapteisme & la sainte Cene. Par tout où ils ont treuue, que l'Eglise ancienne employoit l'imposition des mains, ils en ont fait vn sacrement, par vne absurdité palpable, & incompatible avecque la raison des vrays sacremens. Mais je reuiens a mon fuiet. Telle étant l'imposition des mains pratiquée par les Apôtres, l'on demande quelle étoit celle, que S. Paul entend ici, quand il dit, que Timothée auoit receu le don de Dieu *par l'imposition de ses mains*. Car il semble que cela se peut commodément rapporter, ou a l'imposition des mains par laquelle les saints Apôtres communiquoient aux fideles apres leur bapte-

me,

me, les dons extraordinaires du Saint Esprit; ou a celle par laquelle ils établissoient & consacroient les personnes eleuës au saint ministere. J'auouë que s'il n'y auoit autre chose que les paroles de S. Paul en ce lieu, elles pourroient fort bien s'entendre de la premiere sorte de l'imposition des mains. Car il ne faut pas douter, qu'apres que Timothée eut receu le saint baptesme, ce grand Apôtre ne luy eust imposé les mains comme il faisoit a plusieurs de ses autres disciples, & qu'il ne luy eust communiqué par ce moyen quelque excellente grace du S. Esprit, a l'exercice & a l'entretien de laquelle il le pouuoit tres-justement exhorter, & la nommer *le don*, qui étoit en luy par l'imposition de ses mains. Mais parce que dans vn autre passage tout semblable a celuy ci, & conçu presque en mesmes mots, il entend euidentement le don, que Timothée auoit receu en son ordination, lors qu'il auoit été consacré au saint ministere par l'imposition des mains; j'estime qu'il n'y a nulle raison de douter qu'il ne faille aussi prendre

G

dre

Chap. I. dre celuy-ci en la mesme sorte. Le passage est dans la premiere epître a
1. Tim. Timothée ; *Ne mets point a nonchaloir*
4. 14. (luy dit-il) *le don , qui est en toy , lequel t'a été donné par prophetie par l'imposition des mains de la compagnie des Anciens , ou des Ministres.* Il est vray qu'il dit ici, que ce fut luy , qui imposa les mains a Timothée ; au lieu que dans l'autre passage il attribué cette imposition des mains a l'assemblée des *Prestres* , ou ministres. Mais il n'y a nulle difficulté en cela. Car cette action peut estre veritablement attribuée & a S. Paul, & a la compagnie des ministres, au milieu desquels elle se fit. Toute la Compagnie apres que Timothée luy eut été présentée par l'Eglise , ayant reconnu ses dons resolut qu'il seroit receu en la charge. En suite selon cet arresté , ou cette ordonnance de la compagnie l'Apôtre S. Paul comme son chef & son president fit en son nom avec son consentement & son autorité la cérémonie de l'ordination imposant les mains a Timothée , & le consacrant au saint ministere par sa priere & par sa benediction.

diction. Dou paroist que ce fut & luy
& la Compagnie, qui luy imposèrent
les mains; la Compagnie, par sa voix
& son assistance, par son consentement
& par l'autorité de son ordonnance;
S. Paul, comme le chef & le principal
membre de la compagnie, & l'execu-
teur de sa deliberation. Tout ainsi
qu'aujourd'hui l'on peut vraiment &
raisonnablement dire, quand vn Pa-
steur est receu dans nos Eglises, que
c'est & le Synode, & son Ordinateur,
qui luy impose les mains; le Synode,
par son autorité: l'ordonateur, par son
ministere. Joint qu'il se peut bien faire,
que S. Paul imposant les mains à Timo-
thée, les autres Ministres, dont étoit
composée la Compagnie là presente,
y joignirent aussi les leurs, les mettant
avecque les siennes sur la teste de Ti-
mothée: comme nous saüons que cette
cöüture a long-temps été dans les
Eglises d'Afrique iüsqües a la fin du
quatriesme siecle du Christianisme, que
le chef de la compagnie des ministres,
(a qui les Chrétiens approprièrent le
nom d'Euesque. depuis les temps des
Apôtres

Voyez le
4. Conc.
de Car-
th. c. 3.
T. 1.
Conc. p.
728.
Il est
aussi
rappor-
té dans
le Decr.
d. 22. c.
Presby-
ter cum
ordina-
tur.

G 2

Apôtres



Chap. 1.

Apôtres) benissant celuy qu'il établis-
soit) Prestre en l'Eglise, & luy mettant
la main sur la teste, tous les autres mi-
nistres ou prestres presens y joignoient
aussi les leurs, & les tenoient sur la
teste avecque l'Euesque. Vous voies
maintenant quelle est l'imposition des
mains, qu'entend S. Paul en ce lieu.
D'où paroist que c'est avec grand' rai-
son, que nos peres & nous auons rete-
nu cette sainte ceremonie comme vne
vraye institution Apostolique, dans la
reception ou ordinatiõ de nos Pasteurs:
ainsi que vous faues qu'elle se pratique
soigneusement a telles occasions dans
nos Eglises avec vne simplicité & gra-
uité conuenable, selon l'ordre de nô-
tre discipline euidentement fondé sur
l'autorité des Ecritures diuines. Que
si vous me demandes quel est ce don
de Dieu, que Timothée auoit receu par
l'imposition des mains de l'Apôtre &
de la compagnie des autres ministres;
je répons en vn mot, que c'étoit la
charge sacrée d'Euangeliste avecque les
graces requises pour bien l'exercer. Je
dis premierement la charge mesme,
qui

qui consiste au droit, qui est conféré Chap. I.
au ministre, de prêcher la parole &
d'administrer les Sacremens, de presi-
der sur le peuple du Seigneur, & d'y
exercer toutes les fonctions de sa sain-
te discipline. Car c'est sans doute vn
excellent don de Dieu & l'une de ses
plus précieuses graces, n'y ayant rien
à le bien prendre de plus honorable en
sa maison, que ce diuin ministere. Mais
j'aioute en deuxiesme lieu les graces
nécessaires à l'exercice de la charge.
Car toute l'Eglise assemblée pour cette
action presentant avec S. Paul de tres-
ardentes prieres à Dieu pour son nou-
veau Ministre, obtint sans doute de la
bonté de ce souverain Seigneur les
dons de son Esprit, requis pour son ad-
ministration, & pour l'edification des
fideles, qui en depend. Et pource que
l'imposition des mains est le saint & le-
gitime symbole de cette assistance & li-
beralité de la main de Dieu; de là vient
que S. Paul selon le stile courant de l'E-
criture attribue au signe ce qui conuiét
proprement à la chose signifiée, disant
que ce don étoit en Timothée par l'im-

G 3 position

Chap. I. position de sa main , au lieu qu'a parler proprement & exactement il étoit venu tout entier en luy de la main du Seigneur , dont celle de Paul n'étoit que le symbole. Au reste il ne faut pas s'imaginer , que Timothée ait alors tellement reçu ces dons du ministère, qu'avant cela il en fust tout a fait dépourveu , n'ayant encore nulle des parties nécessaires a la charge. Car s'il eust été dans vne telle condition , ni l'Eglise n'eust point ierté les yeux sur luy , ni la compagnie des ministres n'eust point conclu a l'établir Pasteur , ni elle mesme enfin , ni S. Paul ne l'eussent point consacré par leur commune benediction & par l'imposition de leurs mains. Mais bien que mesmes avant ce temps-là il fust excellent en doctrine & en diverses autres graces : toutesfois Dieu l'appellant & le consacrant alors solennellement a son œuvre par la voix & le ministère de Paul & de l'Eglise luy augmenta & redoubla tellement ce divin don, que ce qui paroissoit en luy auparavant étant tres-peu de chose au prix de ce qu'il reçeut alors, on pouvoit dire

dire a bon droit , que ce fut proprement en ce temps-là , que ce don de Iesus Christ luy fut communiqué. C'est donc cette grace , que le Seigneur luy fit alors l'appellant au saint ministere, dont parle ici l'Apôtre luy recomman-
 dant de la *rallumer*. Le mot, * dont il se sert dans l'original , est fort beau , & <sup>ἀναζωο-
ποιῶν.</sup> plein de force & d'emphase. Il se dit proprement du feu , lors qu'étant couvert de cendres, ou défailant par faute de bois , on le remet en vie ou en le soufflant , ou en luy fournissant de la matiere pour l'entretenir. L'Apôtre veut que par vn effort semblable son disciple ait le soin de maintenir en soy mesme le don de Dieu vif & luisant, l'allumant incessamment par des prieres & des pensées spirituelles , & le nourrissant par vn continuel exercice dans les saintes fonctions de sa charge, c'est adire la predication de la parole, l'instruction des ignorans, la consolation des affligés, la lecture des Ecritures liuines , & autres semblables. C'est auonds la mesme chose , qu'il luy recommandoit avec vn autre mot dans sa

chap. I. premiere epître, *Ne neglige point le don qui est en toy.* Car comme vn charbon vif s'amortit, & se couure peu a peu de cendre, si on ne le soufflé; & comme le feu s'éteint s'il n'est entretenu; ainsi ce don de Iesus Christ s'affoiblit & s'aneantit enfin, si nous ne prenons le soin de le tenir en bon état par les meditations & les exercices de la pieté. Et Dieu luy mesme pour punir nôtre ingratitude, retire de nos cœurs son Esprit, le seul principe de la lumiere & de la chaleur spirituelle, nous laissant insensiblement tomber dans vne froideur mortelle. Je ne puis approuver le soupçon de ceux, qui de ce que l'Apôtre exhorte Timothée a ce sacré deuoir concluent, qu'il y manquoit, & nous le dépeignent ici demi-endormi, & laissant par sa negligence decheoir le don du Seigneur, & tarir l'huyle de sa lampe comme firent les vierges folles, sous ombre que son maistre luy recommande de les rallumer. Cette accusation s'accorde mal avecque les loüanges, que l'Ecriture luy donne constamment. Apres tout je ne voudrois

drois pas croire sans necessité vne pareille faute d'un si saint homme. Et ici rien ce me semble, ne nous oblige a ce soupçon. Car l'amour & l'affection nous fait souuent exhorter aux devoirs de la pieté ceux-la mesme, qui s'en acquittent le mieux; & la peur que nous auons, qu'ils ne se relâchent dans vne si belle carrière, est quelque fois cause, qu'encore qu'ils courent bien, nous ne laissons pas de les presser. J'aime mieux imputer cette remontrance a la crainte de Paul, qu'a la negligence de Timothée; & louer l'amour du maistre, que blâmer le zele du disciple. L'Apôtre voyoit de toutes parts la persecution allumée contre l'euangile; Il voyoit croistre la violence des ennemis, & diminuer l'ardeur de plusieurs fideles. La fureur des vns, le scandale des autres, la prison & la mort prochaine, & l'age de Neron luy faisoient apprehender, que tant de malheurs n'ébranlassent la foy de Timothée. C'est ce qui luy fait vser de ce mot si vif & si pressant; que c'est a cette heure qu'il faut allumer le don de Dieu, & exciter

tout

Chap. I. tout ce qu'il luy a donné de grace pour
resister a tant de maux , & servir fidele-
ment son Seigneur au milieu de tant
d'apostasies & de foiblesses. Et pour l'a-
nimer dans ce grand dessein il luy re-
presente en suite la vigueur diuine de
l'esprit , qui gouerne les vrayz serui-
rèurs de Iesus Christ ; *Car Dieu* dit-il)
ne nous a point donné vn Esprit de timidité,
mais de force , de dilection , & de sens ras-
sis. Il veut dire que l'Esprit, que nous
auons receu de Dieu en Iesus Christ
son Fils , est vn esprit non lâche & ti-
mide, mais puissant & genereux , plein
de courage & d'amour , & d'vn sens
doux & paisible. Cet esprit de timidi-
té, qu'il separe ici expressement d'a-
uecque l'esprit du Christianisme, signi-
fie vn courage bas & foible , qui craint
les hauteesses du monde quand elles s'e-
leuent contre Iesus Christ, ses menaces,
ses haines, & ses persecutions, qui trem-
ble des qu'il oit branler vne fueille , &
que la moindre voix est capable de re-
duire au silence , & quelquefois mesme
a la reuolte. Ce n'est pas là (dit l'Apô-
tre) l'esprit de nôtre Christ ; C'est
l'esprit

l'esprit de la chair & du sang, du vice
& du crime, & de la mauuaise conscien-
ce, qui craint tout, parce qu'elle a Dieu
pour ennemi. L'esprit de Iesus Christ
est *un esprit de force*, qui parle & agit
avec vne sainte hardiesse; qui ne craint
rien, parce qu'il est asseuré de Dieu qui
peut tout. Cet Esprit a porté les Apô-
tres dans les lieux les plus peilleux
sans effroy. Il a fait hardiment paroi-
stre la bassesse deuant la gloire, la sim-
plicité deuant l'artifice, l'ignorance
deuant la doctrine, & la foiblesse mes-
me deuant la plus épouuantable puis-
sance sans confusion. Mais afin de dis-
cerner la vraye force & magnanimité
des fideles d'auecque le zele furieux,
j'ajoute tres-a propos, que cet Esprit,
que Dieu nous donne en son Fils, est
un esprit de dilection & de sens rassis.
C'est l'amour qui le meut, non la rage
ou le trouble d'une passion déréglée,
mais vne amour sainte & diuine, non
seulement enuers Dieu, mais aussi en-
uers les hommes. C'est de là que vient
toute sa force, & tout son courage:
comme nous le montre S. Iean, quand
il

Chap. I. il dit, *qu'il n'y a point de peur en la charité,*

1. Jean

4. 18.

& que la parfaite charité chasse hors la peur.

Ses mouuemens procedant de ce saint principe ne sont pas moins doux qu'ardents. Et c'est ce que l'Apôtre signifie adioûtant, *que c'est un esprit de sens rassis* : non turbulent, ni impetueux, mais raisonnable & temperé d'une sainte prudence, qui gouverne toute son action par les interests de la gloire de Dieu, & de l'edification des hommes. Il se sert d'un mot semblable dans une pareille occasion, lors que Festus homme profane, prenant son zele pour une extrauagance, & luy disant que

Act. 26.

25.

son grand sauoir aux lettres le mettoit hors du sens, il luy répond, *qu'il n'est point hors du sens : mais qu'il profere des paroles de verité & de sens rassis* : c'est à dire zelées & ardentes, mais neantmoins raisonnables, & pleines de iugement. Ce qu'il dit que Dieu nous a donné cette sorte d'esprit *par l'euangile*, induit seulement, que c'est principalement sous la grace qu'il regne, & non qu'auant cela il n'eust pour tout point de lieu sous le vieux testament : étant
clair

clair qu'encore que cet esprit fust alors donné en plus petite mesure, c'étoit pourtant luy qui gouvernoit aussi les vrais ministres de Dieu : témoin ce qu'en dit l'un d'eux, assauoir Michée, *Je suis rempli de vertu* (dit il) *par l'esprit du Seigneur, de iugement & de force, afin que ie declare a Iacob son forfait, & a Israël son peché.* Chers Freres, j'auoué que toute cette leçon que l'Apôtre donne a Timothée, regarde particulièrement ceux de son ordre, c'est a dire les ministres de l'euangile, pour les enflammer d'un saint zele temperé de charité & de prudence dans l'exercice de leurs charges : Mais vous y auez aussi part, puis que nul n'est a Christ s'il n'a son esprit. Laissez vous conduire a luy en toutes vos voyes. Que ce soit son esprit, & non celuy de la chair, ou de la terre, qui gouverne tous les mouuemens de votre vie. Premièrement que sa force chasse la timidité hors de vos cœurs, qu'elle ouure vos bouches, & denouë vos langues, & anime toutes les facultés de vos ames d'une magnanimité spirituelle pour confesser

Chap. I. confesser franchement par tout la vérité de l'Euangile, sans que ni l'éclat; ni la pompe du monde; ni la haine; ni la violence vous étonne. Que les méchans; qu'une mauuaise conscience accuse & condanne au dedans; ayent peur, & fuyent (comme dit le Sage) sans qu'on les poursuive. Vous a qui

Prov.
28.1. votre propre cœur rend témoignage de l'honesteté, de la vérité, de la sainteté, & diuinité de votre religion; & de la sincerité & iustice des motifs, qui vous la font embrasser; pourquoy craindries vous? Il n'y a rien dans toute cette cause; qui ne soit beau, & honorable & glorieux, & digne de la protection de Dieu & de l'applaudissement des hommes. S'ils en iugent autrement; il n'est pas raisonnable que leur ignorance & leur passion rabbatte rien de nôtre zele. Ne les craignes point. Cheminant en vérité & en iustice; la protection de Dieu l'auteur & le grand de toute cette cause, ne vous manquera point. L'Esprit de Christ, si vous l'aues, vous a donné cette assurance. Qu'elle vous fasse hardiment mépriser

les

les contradictions de ce monde; & en- Chap. I.
 treprendre & pourfuiure courageuse-
 ment la course de la vocation celeste,
 auanceant chacun de vous selon sa me-
 sure, la gloire & le regne de vôtre Sei-
 gneur. Qu'est-ce que vous peuuent fai-
 re les hommes? Celuy qui est pour vous, *Matth.*
 est infiniment plus puissant, que tous *10. 18.*
 ceux qui sont contre vous. Ils ne peu-
 uent tuer que le corps, & encore ne le
 peuuent ils qu'avec sa permission, & se-
 lon son ordre; au lieu que ce souuerain
 Seigneur peut détruire & le corps &
 l'ame en la geenne. C'est donc luy
 seul qu'il faut craindre, & non les hom-
 mes, qui ne sont que foiblesse & vanité.
 Mais souuenes vous fideles, que si cet
 Esprit que vous aues receu, est vn esprit
 de force & de courage, il l'est aussi de
dilection & de sens rassis. Il ne veut pas
 que vous craignies les hommes; mais
 il ne veut pas non plus que vous les
 haïssies. Tant s'en faut; Il veut que ce
 courage mesme qui vous les fait mé-
 priser, procede d'une vraye & ardente
 amour enuers eux: & que le desir & le
 dessein de les edifier soit l'un des prin-
 cipaux

Chap. I. cipaux motifs de vôtre zele & de vôtre hardiesse. Qu'il n'y ait donc rien de fougueux, ni de turbulent dans les mouvemens de vôtre pietè, rien de semblable a ce que la passion de l'erreur, & les furies de la superstition inspirent a leurs deuots, qui leur font impunement violer pour leurs interets les droits diuins & humains, & leur persuadent que c'est vne oeuvre meritoire d'employer pour leur seruice & la fraude & l'iniustice, la perfidie & la cruauté & l'inhumanité mesme la plus dénaturée. Arriere de nous vne si impie & si pernicieuse imagination. La cause de Dieu ne veut rien deuoir aux crimes, ni aux pechès. Comme elle est sainte, elle ne reçoit ni n'employe que des moyens iustes & saints. L'Esprit de Christ n'inspire que la charité & la douceur & le sens rassis. Et puis qu'il est de cette nature, iuges Fideles, si nous ne sommes pas obligés a rallumer chacun de nous, le don qui est en nous par l'imposition des mains, non de Paul, mais de Iesus Christ luy mesme, qui nous a benits en son batesme par la vertu

vertu de sa diuine main. Ce fut alors qu'auecque la remission de vos pechès, il vous donna la lumiere & la sanctification de son Esprit, il vous adopta au nombre des enfans de Dieu, & vous consacra pour estre ses seruiteurs. Depuis il y a aioûté diuerfes graces. Le vous prie, ne soyes pas si ingrats, que d'outrager sa liberalité en negligéant ses dons. Augmentes les par la culture, & les polisses per l'exercice. Le vray moyen de conseruer le feu celeste de son Esprit, qu'il vous a donné à garder, c'est de bien & saintement viure, d'abonder en bonnes œuures, de prier ardemment & incessamment, de mediter diligemment sa parole, de mettre ses enseignemens dans nos cœurs, de pleurer nos pechès, de soupirer apres la grace, de renoncer aux ordures des vices du monde, & sur tout a cette infame auarice, & a cette luxure abominable, dont il est aujourd'uy si horriblement infecté, de ménager & d'employer gayement a l'edification de nos prochains le talant, que nous auons receu, leur faisant part de tous

H

nos

Chap. I. nos biens & spirituels & temporels.
Si nous nous exerçons en ces choses,
Dieu nous augmentera ses graces, &
multipliera les fruits de nôtre justice,
& versera tous les iours dans nos cœurs
quelque nouvelle lumiere, nous conduisant
par son Esprit, iusques a ce
qu'après les épreuves de ce siècle il
nous couronne & nous glorifie en
l'autre pour y viure & y regner eternellement
avec son Fils. AMEN.

FIN.

SERMON